



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## logement social

Question écrite n° 9773

### Texte de la question

M. Michel Debet attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur son intention de revaloriser la dotation allouée aux délégataires de compétence en matière d'aides à la pierre et notamment les aides attribuées au parc public. L'État délègue une aide forfaitaire calculée sur la base de 1 500 euros par logements en financement PLUS et 10 000 euros en financement PLAI. Compte tenu de la hausse du coût du foncier, de la hausse du coût de la construction et de la mise en place de la réglementation thermique 2005 (engendrant des surcoûts), il apparaît nécessaire de revaloriser la dotation allouée aux délégataires de compétence. Il lui demande de lui indiquer l'intention du Gouvernement sur ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Debet](#)

**Circonscription :** Dordogne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9773

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Logement et ville

**Ministère attributaire :** Logement et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2007, page 6983

**Question retirée le :** 11 mars 2008 (Fin de mandat)